

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025, 1^{ère} série

Crédit demandé : CHF 495'700.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
M. G. Reichen, Syndic

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires	3
3. Crédits supplémentaires demandés en 1 ^{ère} série.....	3
3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel.....	3
3.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel	3
3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles	4
3.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgente et imprévisibles	5
3.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité	5
3.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité	6
4. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2025, 1 ^{ère} série	6
5. Incidences sur le budget 2025	7
6. Communication	7
7. Conclusions.....	7

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 1^{ère} série de crédits supplémentaires au budget communal 2025.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé : CHF 495'700.00.

2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la séance du Conseil communal ;
- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquels ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont la possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, etc.) ;
- les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité.

3. Crédits supplémentaires demandés en 1^{ère} série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2025, 1^{ère} série :

3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique :

Dépenses urgentes et imprévisibles

Service technique : Remplacement d'une maladie longue durée. Compensation partielle par la perte de gain.

3.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF	40'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	<u>-35'000.00</u>
Crédits suppl. (montant net) – Charges de personnel	CHF	5'000.00

3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

153 – Musées

Compte : 3186 Primes d'assurances de tiers, choses, RC
Budget : CHF 23'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 10'000.00

Evolution de la liste d'œuvres de l'exposition « Hodler, un modèle pour l'art suisse », conduisant à une hausse des valeurs à assurer, et donc, à une hausse du coût de l'assurance pour les œuvres prêtées à la Ville de Pully pour cette exposition.

300 – Service technique et administratif

Compte : 3155 Entretien des véhicules à moteur
Budget : CHF 10'400.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 9'000.00

Réparation d'un véhicule électrique Nissan accidenté. Réparation non couverte par l'assurance car le conducteur est responsable de l'accident. La couverture casco complète se fait par la Commune.

350 – Bâtiments locatifs

Compte : 3141.01 Travaux de rénovation Domaines
Budget : CHF 249'500.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 175'000.00

Plusieurs locataires ont résilié leur bail à loyer après de longues années de location. Avant la relocation, une rénovation des appartements est nécessaire. Il s'agit d'appartements situés dans les immeubles suivants :

- Liaudoz 32 – 4 pièces
- Liaudoz 30 – 3 pièces
- Plateires 25 – 3 pièces
- Damataire 11 – 3.5 pièces

512 – Bâtiments scolaires

Compte : 3141 Entretien des bâtiments et monuments Domaines
Budget : CHF 634'800.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 140'000.00

Collège d'Arnold Reymond : Remplacement du parquet de la salle omnisports. Il présente une usure avancée et est potentiellement dangereux pour les usagers. Malgré un entretien régulier et l'intention d'attendre la rénovation du collège, il est toutefois nécessaire d'agir dans l'urgence. De plus un dégât d'eau a endommagé un tiers de la surface du parquet en automne 2024. Ce dégât n'est pas couvert par l'assurance car il provient de la toiture et non pas de la rupture d'une conduite.

3.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgente et imprévisibles

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs é des dépenses urgentes et imprévisibles se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	334'000.00
Augmentation des revenus	CHF	<u>0.00</u>
Crédits suppl. (montant net) – Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	334'000.00

3.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité

420 – Service de l'urbanisme et de l'environnement

Compte : 3145	Entretien des parcs et des zones de loisirs
Budget : CHF 70'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 156'700.00

Réalisation de sondages pour l'évaluation de la capacité portante et de l'état de l'étanchéité des dalles dans le secteur de la place Neuve et des abords.

Réalisé au début des années 1990, l'étanchéité de la place Neuve montre depuis plusieurs années de gros signes de fatigue. Les travaux entrepris il y a deux ans pour limiter les problèmes d'écoulement d'eau sur les quais CFF n'ont pas permis de résoudre durablement la situation, laquelle a récemment empiré.

De nombreux travaux sont prévus autour de la place Neuve et ses abords ces prochaines années (rénovation et extension de l'EMS du Pré-de-la-Tour, réaménagement complet des espaces publics, projets de surélévation du bâtiment communal du Pré-de-la-Tour 11).

Les études en cours ainsi que leur réalisation nécessitent de connaître dans les meilleurs délais les capacités portantes et l'état des dalles et de l'étanchéité dans ce secteur. Or, la commune ne dispose pas des données fiables et exhaustives, compromettant fortement le développement des projets précités dont l'utilité publique est avérée.

Dès lors, la DUE en coordination avec la DTSI et la DDGS sollicite un crédit supplémentaire pour financer la réalisation desdits sondages. Un appel d'offres a permis de déterminer le montant maximal des travaux à CHF 156'700.00, lequel ne peut être pris en charge par le budget 2025 de la DUE.

3.3.1. **Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité**

Total crédits supplémentaires non engagés par Municipalité	CHF	156'700.00
Augmentation des revenus	CHF	<u>0.00</u>
Crédits suppl. (montant net) – Dépenses non engagées	CHF	156'700.00

4. **Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2025, 1^{ère} série**

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 1^{ère} série de l'année 2023 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires - Charges de personnel	CHF	40'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	334'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses non engagées	CHF	<u>156'700.00</u>
Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)	CHF	530'700.00
Augmentation des revenus	CHF	<u>-35'000.00</u>
Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)	CHF	495'700.00

Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
				Augm. de charges (en CHF)	Augm. de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u>						
<i>Total des charges relatives au personnel</i>				40'000	35'000	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u>						
Valeurs assurances exposition « Hodler »	153	3186	23'000	10'000	0	0
Réparation véhicule électrique	300	3155	10'400	9'000	0	0
Rénovation appartements	350	3141.01	249'500	175'000	0	0
Collège A. Reymond - Remplacement parquet	512	3141	634'800	140'000	0	0
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</i>				334'000	0	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses non engagées</u>						
Sondage évaluation capacité portante Pl. Neuve	420	3145	70'000	156'700	0	0
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses non engagées</i>				156'700	0	0
Total des crédits supplémentaires au budget 2025 - 1^{ère} série				530'700	35'000	0

5. Incidences sur le budget 2025

	<u>Charges</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Revenus</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Résultat</u> <u>(en CHF)</u>
Budget 2025 voté par le Conseil communal	177'129'600.00	167'713'900.00	-9'415'700.00
Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2025	530'700.00	35'000.00	-495'700.00
Totaux	177'660'300.00	167'748'900.00	-9'911'400.00

6. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 11-2025 du 4 juin 2025,
vu le rapport de la Commission des finances,

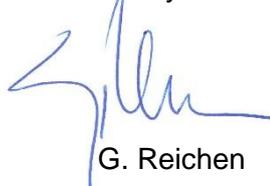
décide

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2025, 1^{ère} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 495'700.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 9 avril 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic


G. Reichen



Le secrétaire


Ph. Steiner